

Les femmes et la démocratie : (suite de la 1re page) : la journée féminine romande

Autor(en): **L.-H.P. / E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **23 (1935)**

Heft 459

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262031>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

des enfants qu'on lui amène, et les résultats sont comparés avec l'étalon qu'a permis d'établir l'étude des enfants normaux. « Une consultation médico-pédagogique, écrit Mme Loosli-Usteri, sert à trouver pour l'enfant anormal, difficile, incompris ou malade, la forme d'éducation qui correspond le mieux à ses besoins, à le soigner médicalement, s'il y a lieu, ou à lui appliquer le traitement éducatif dont il aura besoin. »

Donnons toute notre attention à cette étude d'enfants difficiles, aux cas cités, aux tableaux qu'elle renferme, et nous serons persuadés — si nous ne l'étions déjà — que la spécialiste qu'est Mme Loosli a bien fait de mettre à notre portée à tous un sujet aussi grave, aussi passionnant pour quiconque aime les enfants et plaint les enfants malheureux.

Par hasard, nous avons eu en même temps sur notre table le volume ci-dessus et *Le pouvoir des fables* de M. de Traz. Tout en suivant dans ses folles constructions imaginaires le petit monde qui vit, là, en plein réel, inventant crimes et trésors enfouis, nous comprenons davantage l'utilité d'une institution comme celle qu'a fondée l'Institut genevois des sciences de l'Éducation.

M.-L. P.

À propos de carrières féminines

L'utilisation du cinéma

pour la formation des infirmières.

Le cinéma s'emploie de plus en plus dans l'enseignement de sujets de toutes sortes. Pour la formation de l'infirmière, il est de grande utilité pour compléter les démonstrations en classe, — et nullement pour les remplacer, — parce qu'il donne la possibilité de revoir autant qu'on veut, de façon précise et invariable, une série de mouvements, la technique des soins aux malades, la collection des instruments, leur préparation, l'installation du malade, le nettoyage des instruments après usage, par exemple. Les chargées de cours peuvent, grâce à ces films, répéter leurs leçons sans perdre de temps à rassembler le matériel, à préparer la salle de cours, puis à remettre tout en place.

On a constaté que la première présentation d'un tel film n'a que peu ou point de valeur pédagogique. Les élèves s'intéressent bien à la technique présentée, mais aussi à l'affabulation ou à l'enchaînement des images. C'est la deuxième fois qu'elles voient la bande qu'elles notent les détails et se familiarisent avec la méthode exposée. Après cette séance, un intervalle pour la discussion est nécessaire. Puis une troisième vision permettra de vérifier les points de détail. Des sous-titres explicatifs sont utiles, mais il faut surtout les commentaires de celle qui présente le film. Ces films n'étant pas sonores peuvent être projetés dans tous les pays du monde.

Le cinéma permet en outre d'établir des bandes représentant, par exemple, deux méthodes différentes de donner les soins, deux agencements d'hôpitaux, deux façons d'appliquer un même traitement, de les discuter, et de préférer l'une à l'autre. Chaque établissement formant des infirmières aurait un avantage évident à posséder une filmothèque comparative. Les États-Unis et l'Allemagne se servent déjà de films de cet ordre.

V. DELACHAUX.

(D'après la *Revue internationale des infirmières*.)

autant qu'il est permis à une créature d'y vivre » a écrit le poète.

Cependant Alix doit accepter la séparation d'avec son fils pour lui faire donner enfin une instruction convenable; il part pour Lyon dans un pensionnat tenu par deux vieilles demoiselles. C'est à ce moment-là que Pierre de Lamartine acheta à bon compte le vieux château demi-ruiné de Saint-Point, entouré de forêts où l'on n'avait pas coupé un arbre depuis cent ans. « C'est un bon bien, note Alix dans son journal, mais le château est fort dévasté. Rien ne peut y flatter l'amour-propre. Tant-mieux! j'en ai toujours trop. » Le pays est charmant, mais les routes y sont rares. Toute la famille part souvent en promenade: « On s'entend un âne pour la mère de famille, une aule pour les deux plus grandes fillettes, un troisième pour une femme de service qui tient, devant elle, dans une corbeille à linge, les deux petites cadettes. Pierre de Lamartine, son fusil de chasse en bandoulière, accompagne la caravane et, si le voyage a lieu pendant les vacances, le jeune Alphonse, échappé à sa pension, trotte à côté de son père ». Après une de ces journées passées en famille et au grand air, Mme de Lamartine écrit: « Tout me sourit, pays, parents, amis, voisins, paysans toujours à ma porte comme si j'étais la Providence. Je suis trop heureuse, quelquefois cela m'effraie: ce qui est si doux ne dure pas en ce bas monde. »...

Alphonse est un jeune poulain qu'il faudrait dresser; mais son père ne s'y emploie pas et la mère en souffre. L'école, il la prend



Les Femmes et la Société des Nations

Une manifestation des féministes internationales en faveur de la paix

Le Comité Exécutif de l'Alliance Internationale siégeant à Genève les 5, 6 et 7 septembre a été immédiatement saisi, dès le début de sa réunion, de lettres et de télégrammes de plusieurs des organisations affiliées à l'Alliance, lui demandant instamment de manifester, dans la crise que traverse actuellement la S. d. N., l'indéfectible attachement des femmes à la cause de la paix. C'est pourquoi la lettre suivante a été envoyée au Président en exercice du Conseil de la S. d. N., M. Ruiz Guinazu (Argentine).

A S. E. M. E. Ruiz Guinazu
Président du Conseil de la S. d. N.
Genève.

Excellence,

Les membres du Bureau de l'Alliance actuellement siégeant à Genève se font les porte-paroles des organisations de femmes en 40 pays. Partout ces organisations ont suivi avec angoisse le développement du conflit italo-éthiopien. Nous estimons que nous sommes en face de deux problèmes: en premier lieu le règlement équitable et pacifique du malheureux différend entre deux États, membres de la Société des Nations, dressés l'un contre l'autre; deuxièmement la menace grave contre toute l'organisation internationale de la paix, si les autres États membres se dérobent à leurs obligations.

Nous faisons donc un appel fervent aux Gouvernements représentés dans le Conseil de la S. d. N. pour qu'ils respectent fidèlement les principes fondamentaux du Pacte, soit le règlement de tout différend par moyens pacifiques et l'obligation de défendre impartialement l'intégrité et l'indépendance politique de chaque État membre. Ces principes qui sont la garantie d'une paix durable ont trouvé parmi nos organisations féminines un appui fervent, parce que nous avons estimé que leur application de façon automatique en des moments de crise restreindrait de façon efficace la violence des passions nationales. Une violation d'engagement n'est pas seulement le fait de l'agresseur, mais la responsabilité en est partagée par tous les gouvernements qui,

s'étant engagés à maintenir la paix par une action collective manqueraient à ce devoir.

Nous reconnaissons que de nouveaux problèmes demandent une nouvelle application de principes, et nous prions ardemment la S. d. N. non seulement d'empêcher la guerre, mais aussi d'affronter avec courage et efficacité les problèmes difficiles de population et d'accès aux matières premières, qui n'ont pas été résolus par manque de coopération internationale économique.

Veuillez agréer, Excellence, l'expression de notre considération très distinguée.

Pour l'Alliance Internationale pour le Suffrage:

Margery I. CORBETT ASHBY, présidente.
Emilie GOURD, secrétaire.

Liste des femmes déléguées à la XVI^e Assemblée de la S. d. N.

Australie: Mrs. B. M. RICHBIETH, présidente de la Fédération des Femmes électorales, membre du Comité de l'Alliance Internationale pour le Suffrage.

Autriche: Mme Fanny STARHEMBERG.

Canada: Miss Winifred KYDD, recteur de l'Université féminine royale, présidente du Conseil National des Femmes.

Chine: Mrs. HILDA YEN CHEN.

Danemark: Mme H. FORCHAMMER, ancienne présidente du Conseil national des Femmes.

France: Mme MALATERRE-SELLIER, vice-présidente de l'Union française pour le Suffrage, vice-présidente de l'Alliance Internationale pour le Suffrage.

Grande-Bretagne: Miss F. HORSBROUGH, députée aux Communes.

Hongrie: Comtesse Albert APPONYI.

Lithuanie: Mlle CIURLIONIS, présidente de Sociétés féminines.

Norvège: Mlle Johanne REUTZ, lic. ès sciences économiques.

Pays-Bas: Mme KLUYVER, Directeur au Ministère des Affaires étrangères.

Pologne: Mme HUBICKA, sénateur, membre de l'Association pour le Service social des Femmes.

Roumanie: Mlle Hélène VACARESCO.

Suède: Mlle K. HESSELGREN, ancien sénateur, ancienne inspectrice des fabriques.

Tchécoslovaquie: Mme A. BERNADOVA.

Union des Républiques Soviétiques: Mme Alexandra KOLLONTAI, ministre plénipotentiaire à Stockholm.

Les femmes et la démocratie

(Suite de la 1^{re} page.)

La Journée féminine romande

C'est dimanche 1^{er} septembre dernier qu'elle eut lieu, dans la salle du Grand Conseil, sous la présidence de Mme A. de Montet, de Yevy. Bien avant l'heure, tous les sièges étaient occupés. Des femmes étaient venues de partout témoigner leur attachement à la démocratie, le Tessin même était représenté par la présidente de la Section de Lugano du Suffrage féminin.

A 14 h. 30, Mme de Montet déclare ouverte cette Assemblée; elle adresse une pensée aux femmes suisses réunies ce même jour à Bâle, Berne et Zurich. A Berne, la manifestation a eu lieu le matin déjà, et a revêtu un caractère plus solennel, puisqu'elle a eu pour cadre l'antique cathédrale de notre capitale. De même que nous leur avons adressé un message de sympathie, nos amies de Suisse allemande nous ont envoyé trois télégrammes.

La lecture du Pacte de 1291 est ensuite écoutée debout par l'Assemblée.

L'oratrice retrace l'importance capitale de cette journée à un moment où le pays tout

entier est sur le point de prendre l'une des décisions les plus sérieuses qu'il ait eu à prendre depuis longtemps; ce n'est pas pour exprimer des opinions politiques que nous sommes réunies, mais pour témoigner de notre indéfectible attachement à la démocratie à un moment où elle est battue en brèche et menacée de divers côtés. Nous déplorons, plus que jamais, d'être tenues à l'écart d'un scrutin aussi important, mais serions incapables de ne pas suivre avec un intérêt soutenu cette lutte qui se fait autour de la votation du 8 septembre. Le fait que nous, femmes, sommes hors des partis politiques nous permet de garder intact notre sens critique. Et, comme par notre travail, nos obligations sociales ou économiques, nous restons en contact constant avec le pays et sa vie, quels que soient les résultats, quelles que soient les décisions qui interviendront dans l'avenir, nous nous devons de suivre tous les débats qui auront lieu autour de la révision avec un intérêt sans défaillance. Si la révision totale est refusée le 8 septembre, il est hors de doute que des demandes de révisions partielles surgiront aussitôt de toutes parts, et nous aurons alors à intervenir, à user de toute notre influence, afin de ne pas laisser les hommes seuls prendre des décisions qui sont pour le moins aussi importantes pour nous que pour eux. C'est dans un esprit fraternel que nous devons chercher sincèrement, avec notre amour pour notre pays, des formules de renouvellement.

Après cette fort belle introduction à cette journée, dont le sens et l'importance n'échappèrent à aucune des assistantes, la parole fut donnée à M. J. Chamorel, avocat et député vaudois.

L'orateur se défend de discuter dans cette salle l'opportunité ou la non opportunité du vote des femmes. Il ne veut pas savoir si la Suisse, en le refusant aux femmes, fait preuve d'une intelligence supérieure ou d'une bêtise sans excuse, mais il admire le désintéressement des femmes romandes et s'incline devant lui.

Il définit ensuite la Constitution, s'attache à démontrer qu'une Constitution doit être le reflet des idées, des aspirations, des habitudes diverses d'un peuple... Et c'est précisément parce que la nôtre a cessé d'être le reflet de nos idées et de nos coutumes qu'elle doit être transformée. Il en souhaite donc la révision totale dans le sens d'un fédéralisme accru. Il s'élève contre les tendances regrettables qui ont restreint nos libertés, depuis quelques années. Certaines décisions étaient et sont justifiées par la dureté des temps, mais il n'en subsiste pas moins qu'elles ont contribué à créer un malaise et une fâcheuse diminution de la confiance. Les cantons sont de plus en plus sacrifiés au profit d'une Confédération de plus en plus envahissante, et sont contraints aujourd'hui de respecter des lois que la Confédération peut impunément violer; c'est pourquoi il faut changer ce qui est, et naturellement en respectant absolument la forme de l'État actuel, car la démocratie est le seul gouvernement qui convienne à notre peuple.

A M. Chamorel succède M. R. Rubattel, député, rédacteur de la *Revue* de Lausanne. Il se déclare dès l'abord partisan convaincu de la révision de la Constitution, et son exposé tendra à justifier ses convictions. Il s'attache

moins assuré dans ses convictions religieuses; elle le sent lui échapper. Et puis, pense-t-elle, l'oisiveté lui sera funeste. Elle ne sait pas encore, car il ne se confie plus en elle, qu'il écrit des vers et n'en parle qu'à l'un de ses amis. Il a de la race, il est beau, sa mère le couve des yeux et s'efface en considérant ce jeune homme ardent, frémissant du désir de connaître tout de la vie. Saura-t-elle le gouverner comme il faudrait?... « Mon Dieu, s'écrie-t-elle, qu'il est difficile de faire un homme! »

Tout concourt à attrister Mme de Lamartine: les incertitudes de son fils au sujet de la carrière à suivre, de grosses pertes d'argent, les critiques des oncles et tantes d'Alphonse qui la rendent responsable de tous les manquements de son fils, et surtout cet enfant bien-aimé qui lui échappe. « Je supporte, c'est ma tâche actuelle », écrit-elle dans son journal. Elle supporte les amourettes sans lendemain de son fils, comme elle souffre de sa passion pour Elvire — Mme Charles — qu'elle pressentira vite. C'est à cette époque, à peu près, qu'une amie trace d'elle un de ces portraits à la plume si à la mode alors. Elle y vante le charme d'Alix, sa piété douce et sans austérité, son dévouement aux pauvres gens, sa générosité constante bien que sa fortune fût si médiocre et sa famille si nombreuse. Elle entraine même en conflit avec les paysans qui ne voulaient rien savoir de la vaccine et leur enlevait leurs enfants de force pour les faire vacciner. Bien que simple, elle était réellement à la tête de la société de Maçon et usait de son influence pour apaiser

les rancunes et adoucir les haines politiques. D'esprit fin et élevé, de cœur délicat, de manières distinguées, elle était tout bonnement charmante. Dès la cinquantaine, elle ne se vêtait plus que de taffetas puce et arbora un bonnet. Petite, mince, de figure longue et pâle, les yeux très rapprochés du nez et trop petits, des lèvres minces, un sourire toujours gracieux, telle était cette femme d'élite. « Son mari était le type de l'ancien gentilhomme, nous confie encore la même amie, il était d'une droiture extrême, sa femme l'aimait beaucoup, tout en le craignant un peu. Il lui a survécu et l'a regrettée jusqu'à son dernier jour. »

Alphonse est allé en Italie, il y a rencontré Graziella, il a fait des dettes. Les sœurs aimées se marient. Trois mariages coup sur coup. L'une des jeunes femmes revient mourir chez sa mère. Le futur grand poète travaille et s'amuse à Paris avec une égale ardeur. Le bruit de ses fredaines arrive à Saint-Point et sa mère quitte tout pour aller sermonner le délinquant, Elvire se meurt... elle est morte. Le jeune poète est fou de douleur et sa mère, anxieuse, attend qu'il se guérise de son mal. Un jour elle le voit arriver près d'elle avec des feuillets couverts de vers, un acte de sa tragédie de *Saül*. Sa mère écoute, admire, critique. Trois ans plus tard il publiera ses *Méditations poétiques et religieuses* qui le firent surnommer grand poète par une foule d'amis et d'admirateurs. Alix est au comble de la joie; elle écrit dans son fidèle journal:

Vous savez, mon Dieu, que je suis bien fière de ces accueils inattendus faits à mon enfant;

surtout à prouver qu'une Constitution qui n'est plus appliquée n'est plus viable. Il passe en revue les arguments des adversaires de la révision, et y oppose les siens. Les intentions des révisionnistes sont d'épurer la démocratie et d'instaurer un Etat vraiment fédéraliste. Une révision partielle serait impuissante à rénover notre Confédération au point où elle a besoin d'être renouvelée; elle est trop malade aujourd'hui pour qu'un traitement de spécialiste lui suffise; c'est un traitement de tout l'organisme qui s'impose. C'est pourquoi l'orateur considère que c'est rendre service à la démocratie que d'en faire une création nouvelle qui rencontrera l'adhésion des masses.

M. Rosselet, conseiller national de Genève, réfute les arguments avancés par les précédents orateurs; il le fait avec une conviction et un brio qui lui vaudront de vifs applaudissements à la fin de son exposé. Il pense, lui, que notre Constitution est encore parfaitement viable et applicable; il suffirait, pour s'en convaincre, de la respecter et de l'appliquer, ce que le gouvernement ne fait plus, depuis des années. Il s'opposera à la révision, parce que l'initiative est issue des partis d'extrême droite, des frontistes qui battent en brèche la démocratie, des jeunes conservateurs, de la Ligue nationale, et d'autres partis de moindre importance, mais de même tendance restrictive de nos libertés. Or il est impossible de vivre hors des cadres de la démocratie, toutes les expériences l'ont prouvé. Nous avons le gouvernement que nous nous sommes donné, et celui aussi que nous méritons; si nous savions témoigner notre mécontentement autrement que par des paroles, nous saurions

ne pas renvoyer à Berne ceux qui n'ont pas su, au cours de la dernière législature, défendre nos intérêts, et qui se sont laissés imposer la clause d'urgence à tout propos... mais nous ne le ferons pas (nous femmes, en tout cas, hélas! et pour cause!). Cependant une partie des maux dont nous souffrons est certainement causée par la clause d'urgence. Modifions les points déterminés sur lesquels la Constitution de 1874 présente des lacunes et laissons subsister le reste. Et il n'est pas juste de reprocher à un texte qu'on n'applique pas, des vices dont il est bien innocent. La démocratie ne saurait être remise ainsi que d'aucuns l'ont cru; hors d'elle il n'y a que l'absolutisme; et si nous étions assurés d'une révision se fit en faveur des droits du peuple, nous lui serions favorables; mais ceux qui ont signé l'initiative en veulent bien davantage au régime qu'à la Constitution elle-même. Il arrive qu'on commette des injustices au nom de la liberté, mais à tout prendre elles sont préférables encore à celles qu'on commet au nom de la tyrannie. Il faut à notre pays un régime de liberté sous lequel chacun pourra s'épanouir; il sera obtenu par le perfectionnement de la Constitution actuelle.

Les assistants ont ainsi pu, au cours de cette longue mais fort intéressante séance, se faire une religion et savoir exactement quels avantages et quels inconvénients présente la révision. Leur satisfaction n'est que morale puisqu'elles ne pourront pas pratiquement agir en la circonstance!

Après les remerciements d'usage, M^{me} de Montet donne la parole à M^{lle} Gourd qui lit, en la commentant, la résolution dont le texte

a été publié dans le dernier numéro du *Mouvement*. L'oratrice déplore notre impuissance actuelle en matière politique, elle sait que beaucoup de femmes pensent comme elle, souffrent profondément et sont humiliées d'être tenues à l'écart d'une décision d'une telle gravité, mais elle sait que chacune cependant fera, dans la mesure de ses forces ce qu'elle peut, en faveur du maintien et de l'extension de la démocratie.

La séance est levée, et l'on s'en va à travers ce quartier historique de la cathédrale, dans la direction de l'Hôtel de la Paix où une collation est servie. Là, des groupes se forment et un vivant échange d'impressions et d'idées se fait; c'est, comme presque toujours, l'instant de la réaction, celui où l'on sent le mieux tout ce qui a été dit, où on en éprouve la valeur et où les arguments avancés sont discutés avec feu, car les opinions varient de l'une à l'autre.

Cette journée nous a laissées plus fortes, plus unies, plus conscientes de nos responsabilités, plus désolées de notre impuissance en cette matière, plus décidées que jamais à ne rien négliger pour obtenir notre égalité politique afin de mieux défendre et de mieux servir notre pays.

L.-H. P.

Dans les autres villes suisses

A Berne, une propagande largement menée, comme l'attirance du cadre solennel de la cathédrale, avaient réuni une foule de près de 1400 personnes, qui écouta avec grande attention le très beau discours de M. Ernest Bovet (Lausanne), ceux de quelques femmes bernoises bien connues, et le chant du Cantique suisse.

A Bâle, il y avait certainement 500 femmes pour entendre les exposés clairs et documentés de M^{me} Gschwind-Regenass et de M^{me} E. Bloch sur l'évolution de la Constitution fédérale à travers les âges, et sur ce qui y est essentiel et ne peut être modifié sans bouleverser profondément notre vie nationale.

A Zurich, la participation des cantons voisins aidant, l'auditoire fut si nombreux, que deux manifestations simultanées durent être organisées, l'une dans la grande salle du Tribunal, l'autre au Conservatoire. Dans ces locaux décorés de fleurs brillantes, on entendit, après la lecture solennelle du Pacte de 1315, par l'écrivain bien connu, M^{me} Maria Waser, une conférence de M^{me} Schudel-Benz sur l'évolution de la Constitution. L'après-midi, ce fut un auditoire de 1100 personnes qui se réunirent dans l'église de Saint-Pierre, où trois autres conférences eurent lieu, dont notamment l'une par M^{me} Marie Fierz sur la liberté et la solidarité humaine, avant que fût votée la même résolution qu'à Bâle, Berne et Lausanne. Ajoutons que des messages et des télégrammes avaient été échangés d'une « Journée » à l'autre, ce qui avait contribué à assurer un caractère d'unité dans la diversité à cette série de belles manifestations.

A Lugano, enfin, où aucune manifestation n'a pu être organisée, la publication dans la presse cantonale de la résolution votée partout ailleurs, et dont notre précédent numéro a donné le texte, a soulevé un vif intérêt, et nous a valu une très belle lettre d'une femme tessinoise, fervente démocrate, que nous regrettons de ne pas pouvoir, faute de place, publier ici.

Princesse BIBESCO: *Le rire de la Naiade*. 15 f. franç.

MARIA-ANNE COMNÈNE: *La vie commence*. 15 f. franç.

ALAIN: *Stendhal*. Coll. «Maitres des Littératures». 16.50 f. franç.

E. K. BROWN: *Edith Wharton*. Etude critique de l'œuvre de la grande romancière américaine. 40 f. franç.

ROMAIN ROLLAND: *Alain, Mann, Victor Hugo, etc.* 10 f. franç.

KAREN BRAMSON: *Lucres dans nos ténèbres*. 12 f. franç.

MAURICE CONSTANTIN-WEYER: *Le flâneur sous la tente*. Coll. «Les Livres de nature». 12 f.

ANDRÉE CORTIS: *Le merveilleux retour*. 15 f. franç. (Suite de *Pour moi seule*, grand prix du roman de l'Académie française.)

J. O. CURWOOD: *La Fugitive*. Coll. «Les meilleurs romans étrangers». 12 f. franç.

Publications reçues

Service civil international, 1 brochure, 0 fr. 80. Secrétariat du Service civil international, Berne, Klarweg, 6.

Durant l'année 1934, l'armée des hommes sans haine a remis en état des terres mises à mal par les éléments déchaînés ou impropres à un usage intelligent et rémunérateur. Du Jura vaudois aux Indes, en passant par les Grisons, et le canton de Zurich, l'Angleterre, et le pays de Galles,

VARIÉTÉ

Une mode féministe américaine vers 1850

Au milieu du siècle dernier, alors que les femmes portaient des robes absurdes, longues, larges, alourdies de volants et de garnitures, et soutenues par une crinoline ou une superposition de jupons empesés, on vit apparaître un costume dit rationnel et pratique, et qui ne l'était guère qu'en comparaison de l'encombrante mode usuelle. De plus, il était fort laid, se composant d'un manteau, d'une jupe s'arrêtant aux genoux, d'une culotte bouffante tombant sur les chevilles, et d'un chapeau de castor orné de plumes.

Tel quel, les féministes l'adoptèrent à la suite de leurs chefs, de Mrs Stanton, notamment. Cette dernière le célébra avec enthousiasme de la minute où elle vit celle qui le portait monter un escalier en portant à la fois un bébé et une bougie sans s'empêtrer dans ses atours. Le nouveau costume, dit «des féministes», était appelé le «Bloomer», du nom d'une journaliste qui l'avait vivement recommandé aux lectrices de son journal.

Pour le porter, avouons qu'il fallait du courage: le public s'indignait ou riait, les journaux publièrent d'affreuses caricatures, les gamins s'attroupaient à la suite de ces dames, et les pasteurs, du haut de la chaire, dénonçaient le «Bloomer» comme étant un instrument du démon. Après deux ou trois ans, les féministes renoncèrent à se singulariser ainsi, craignant de nuire à la cause qu'elles défendaient.

(Adapté de «La Française».)

J. V.

Les moyens d'existence des femmes chefs de famille

N. D. L. R. — D'une enquête faite sur ce sujet pour un travail de diplôme par une élève de l'École d'études sociales de Genève, M^{me} G. Tschizloff, le *Messager social* de Genève a extrait les renseignements suivants, que nous reproduisons, certains qu'ils intéresseront nos lecteurs.

1. Etendue de l'enquête.

Cette enquête a porté sur 100 femmes, dont 58 veuves, 21 divorcées, 11 femmes ayant à leur charge un mari dans l'incapacité de travailler, ou séparées, et 10 femmes célibataires. L'âge de ces femmes variait de 19 à 52 ans; la majorité d'entre elles étaient âgées de 28 à 38 ans.

2. Charges familiales.

a) Education des enfants

L'une des dépenses les plus importantes pour ces chefs de famille était représentée par l'éducation des enfants. Les 100 familles visitées par l'enquêteuse avaient au total 214 enfants, dont 203 étaient à la charge de leur mère, soit entièrement, soit partiellement. Les enfants se répartissaient comme suit dans les 100 familles:

39 familles	comprenaient	1 seul enfant
31 »	»	2 enfants
16 »	»	3 »
8 »	»	4 »
3 »	»	5 »
3 »	»	6 »

Sur les 214 enfants, 108 (53 %) fréquentaient une école; 37 (17 %) étaient en apprentissage, 26 (12 %) avaient terminé leur apprentissage,

des hommes de bonne volonté, secondés par des «sœurs» venues de tous les coins du monde, ont remué des pierres, construit des digues et des ponts, déblayé une colline inutile, creusé un canal, transporté sur un terrain meilleur des hameaux hindous, organisé du travail permettant à des chômeurs de Suisse d'échapper à l'inaction, et à des paysans des Indes de ne pas mourir de faim. Au milieu de difficultés sans nombre, les travailleurs du Service civil ont été soutenus par leur idéal de paix et d'entente démocratique.

J. V.

Annuaire de la protection de la jeunesse pour 1935, 1 vol. publié par le Secrétariat général de *Pro Juventute*, et rédigé par M^{me} Emma Steiger. *Pro Juventute*, Seilergraben 1, Zurich. 5 fr.

Tout ce qui s'est fait par l'initiative officielle ou privée, au cours des années 1933 et 1934, pour aider et protéger la jeunesse suisse, est exposé en une série d'articles en allemand et en français, précédés d'une préface de M. Häberlin, ancien conseiller fédéral. Les effets de la crise économique sur nos enfants, et les mesures de protection qui interviennent, les efforts officiels et privés, l'aide secourable appliquée aux mères, aux nourrissons, aux petits enfants, la protection de l'écolier des villes, des campagnes et des coins perdus dans les montagnes, les mesures favorables au développement de l'adolescent sorti des écoles, à la rééducation des enfants infirmes ou anormaux, tout ce qui intéresse notre jeunesse est mis en lumière et suivi de causes à effets.

Le mouvement de la jeunesse suisse-romande est étudié, ainsi que l'aide apportée aux enfants

Les femmes peintres à l'Exposition de Bruxelles



Cliché „Egalité“

Marine, par Suz. van Damme (Belgique)

mais vous savez aussi que je ne demande pas pour lui ce que le monde appelle la gloire et les honneurs, mais d'en faire un honnête homme et un de vos serviteurs comme son père; le reste est vanité, et souvent pis que vanité!

En 1820, Alphonse de Lamartine épouse une Anglaise, Marianne Birch; elle l'adore; lui proclame «qu'il l'aime décidément à force de l'estimer et de l'admirer», et mère et fils vivent par le cœur «si près l'un de l'autre que leur point de vue est presque toujours identique à l'égard des petits problèmes que pose l'existence journalière». Le poète continue à faire de beaux vers; quelques-uns célèbrent Milly, la vieille maison, le paradis de son enfance et il écrit:

Sur le sol dénué de trois marches de pierre
Le hasard a planté les racines d'un lierre...

Alix n'est pas contente, car elle n'aime pas que l'on prenne des libertés avec ce qui est la vérité. Il n'y eut jamais un lierre au seuil du vieux logis mais une vigne vierge. Elle n et son chapeau de jardin, va cueillir dans la forêt une tige de lierre qu'elle plante au pied du mur, là où le poète a imaginé qu'il était:

Sans doute, dit Lamartine, que Dieu bénit ce petit plant et que les pluies d'hiver l'arrosèrent car, en peu d'années, il habilla complètement le mur. Ma mère mourut; le lierre grandit toujours; et maintenant il est devenu si vigoureux, si ramifié, si usurpateur de toute la maison, qu'il fait une corniche verte et flottante au toit et qu'il gêne les persiennes du côté du nord. Les étrangers et les paysans en coupent parfois des branches en souvenir de ma mère; mais il en repousse suffisamment pour couvrir tout un champ de morts.

Son fils court de joies en joies, de succès en succès et la mère s'en déclare comblée; en parlant du grand poète elle dit: «Il est ma voix; car je sens bien les belles choses, mais je suis muette quand je veux les dire, même à Dieu». Alix de Prat de Lamartine mourut à la suite d'un accident en novembre 1829.

Jeanne VUILLIOMENET.

Que lisons-nous ?

XVII^{me} liste de livres pour celles de nos lectrices qui aiment lire, mais ne savent pas quels livres choisir.

SELMA LAGERLÖF: *L'anneau des Löwenhöld*. 12 f. franç.

CLARE SHERIDAN: *Nuda veritas*. 15 f. franç. Rencontres d'une femme sculpteur anglaise avec Churchill, Asquith, Lénine, Trotsky, Gandhi, et Mussolini.)

COURTHS-MAHLER: *Cœurs éprouvés*. 12 f. franç.

STEFAN ZWEIF: *Fouché. Un ministre de la police sous Napoléon*. 3.75 f. suisses.

ALBÉRIC CHAUET: *Lucile de Chateaubriand*. 20 f. franç.

SACHA GUITRY: *Si j'ai bonne mémoire...* 12 f. fr.

DENYSE MAILLARD: *L'enfant américain au XX^e siècle, d'après les romanciers du Middle-West*. 30 f. franç.